

« Rien de ce qui est humain ne m'est étranger » ¹

Georges Jacquot, Président du Casam, Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile en Moselle

En 25 ans le Casam a ouvert près de 8000 dossiers de demandes d'asile. C'est énorme mais ce n'est qu'un chiffre. Imaginez derrière ce chiffre le déchirement, la misère morale, la peur de ces êtres qui ont abandonné leur famille, leurs amis, leurs souvenirs, leur culture, leur pays pour un milieu inconnu. Il y a donc derrière chaque demandeur d'asile un drame humain dont beaucoup ne mesurent pas ou mal la vulnérabilité et la détresse engendrées.

Doute, inquiétude, dépression...

Je me souviens de ce Guinéen qui venait de recevoir la notification de rejet de son recours par la CNDA. Nous étudions son cas avec une administratrice et le conseiller juridique en sa présence. Nous lui expliquions que tout n'était pas perdu, qu'il existait encore des possibilités d'obtenir une admission au séjour lorsque, le moral au plus bas, il me dit : « Mon président je ne veux plus que vous vous fatigiez pour moi, vous avez déjà tant fait. Je vais repartir dans mon pays et arrivera ce qui doit arriver. ». Je n'ai pas pris cette apostrophe pour moi mais pour l'ensemble des accueillants du Casam. Et comme nous sommes, parfois, têtus, nous avons réussi à le convaincre d'accepter, car il n'est pas question pour nous d'aller contre la volonté d'un demandeur d'asile, que nous tentions une ultime démarche à la Préfecture. Il a obtenu un récépissé de quatre mois avec droit au travail et un rendez-vous pour déposer une demande de régularisation. Le moral va mieux : il a trouvé un emploi, et son engagement citoyen dans le monde associatif sont autant de faits qui plaident en sa faveur. Son autorisation de séjour a été renouvelée pour un an, il a obtenu un logement et son avenir, même s'il demeure quelques incertitudes, s'annonce plutôt sous de bons auspices. Cet exemple illustre parfaitement les différentes phases de cette attente



longue, trop longue, d'une décision qui détermine l'avenir du solliciteur d'asile. Cette période, entrecoupée par les audiences à l'Ofpra puis à la CNDA s'il y a recours, est marquée par un sentiment d'inutilité lié au fait que le demandeur d'asile (sauf de trop rares exceptions) n'a pas le droit au travail. Phases de doute dans l'attente de la convocation aux audiences, de profonde inquiétude s'il y a notification de rejet, de dépression si intervient une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) et quelquefois d'espoir se succèdent. Interviennent aussi, ne l'oublions pas, des conditions de vie très difficiles. Comme à d'autres accueillants, il m'est parfois arrivé de devoir jouer les conseillers conjugaux, car vivre pendant plus de deux ans dans une chambre de 10 mètres carré pour un couple avec un bébé n'est pas évident et cet espace réduit peut créer des tensions. Il en découle une vulnérabilité encore plus grande qui fragilise le couple. Actuellement, la situation ne s'améliore guère. Les délais restent aussi longs car l'attente d'un premier rendez-vous à la Préfecture pour retirer le dossier Ofpra est de l'ordre de 4 à 5 mois et cela compense le petit gain de temps qu'il y a dans le traitement des dossiers à l'Ofpra ou à la CNDA. Par rapport à la situation antérieure,

¹ Devise du Casam. Citation d'origine : *Homo sum : humani nihil a me alienum puto, Tércence (190 - 159 av. J.C.)*



Le Casam, Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile en Moselle, a été créé en 1989. Près de 8000 dossiers traités en 25 ans. En 2013 :

- Plus de 400 dossiers ouverts et près de 1500 visites
- Entre 250 et 300 adhérents
- L'équipe bénévole est constituée de 30 accueillants, 15 enseignants et 10 traducteurs.

Deux pôles de compétence :

- Aide administrative aux demandeurs d'asile, y compris après rejet du recours devant la CNDA
- Apprentissage du Français langue étrangère avec présentation de candidats (30 en 2013, et 30 en 2014) aux examens du DELF (diplôme universitaire). Actuellement plus d'une centaine d'apprenants et des cours du lundi au vendredi matin sur trois sites différents.

Le Casam est membre associé de la Coordination Française pour le Droit d'Asile (voir encadré CFDA page 8).

on peut donc estimer que c'est, suivant une expression devenue commune, « bonnet blanc et blanc bonnet ».

Mais le Casam, malgré le dévouement et la compétence de ses bénévoles, est confronté à une réelle difficulté de temps. En effet la majorité (plus de 80% en 2013) des demandeurs d'asile que nous accueillons viennent d'Europe de l'Est : ex-Yougoslavie, ex-URSS et Albanie et Kosovo. Or un grand nombre de ces pays sont classés comme « sûrs » et les délais sont très courts (14 jours) pour boucler le dossier Ofpra. Il faut trouver un traducteur et de plus en plus les accueillants travaillent sur rendez-vous en dehors des permanences. Le demandeur d'asile ne comprend pas toujours pourquoi il faut faire aussi vite. Il ne se présente pas immédiatement au Casam, attend quelques jours, ce qui aggrave encore la situation.

Il existe aussi une forme de panique chez certains demandeurs, ce qui

provoque quelques quiproquos. Nous pouvons nous retrouver plusieurs intervenants à travailler sur le même dossier tel que pour ce Birman appartenant à la minorité musulmane Rohingya et qui est venu nous voir alors qu'un avocat et un travailleur social oeuvraient déjà – et séparément - à la construction de son dossier. Cela souligne la fragilité de ces êtres perdus dans un monde inconnu, n'en connaissant pas les rouages et redoutant l'erreur qui compromettrait leur avenir. Il nous faut donc prendre en compte tous ces paramètres. Comme je le disais à une auditrice qui me demandait, lors d'un dîner-débat sur le droit d'asile, ce que nous pouvions faire pour ces gens : « pour chacun : lui sourire et lui dire bonjour pour bien lui faire comprendre qu'il est un être humain comme vous et moi et vous lui donnerez ainsi un peu de cette humanité qu'il a si peu connue dans son pays et dont il a tant besoin ».

Des raisons d'espérer

Il arrive aussi, et heureusement, qu'une rencontre ou une vision de quelques instants nous redonne le moral et nous booste pour que nous conservions la foi dans ce droit d'asile qui est, rappelons-le, un principe fondamental de la Constitution et ce depuis la première en 1789.

Les transports en commun ont cet avantage qu'ils nous permettent de rencontrer des personnes très différentes et aussi d'assister à des scènes de vie quotidienne qui incitent à la réflexion. « Ce que nous faisons au Casam n'est donc pas inutile, et grâce à notre action des enfants ont retrouvé leur sourire et leur joie de vivre au milieu d'autres enfants » : c'est cette phrase qui m'est venue à l'esprit en apercevant Anel, 9 ans, le fils d'une famille kosovare ayant obtenu le statut de réfugié, descendre du bus au milieu d'enfants du même âge et jouer joyeusement avec eux au retour d'une sortie organisée dans le cadre des activités d'un centre aéré.

Nous avons également décidé d'intervenir le plus souvent possible dans les collèges et lycées, accompagnés de demandeurs d'asile qui témoignent de leur parcours. Les élèves sont très attentifs, découvrent une réalité qu'ils ne connaissaient pas. Leurs réactions montrent à quel point ils

sont sensibles à la situation précaire de ces personnes dont ils ne retiennent que la souffrance pour des motifs qu'ils pensaient disparus. Voici quelques-uns de leurs témoignages :

Camille : « J'ai trouvé ça bien de les entendre témoigner car je ne pensais pas que des personnes pouvaient encore être persécutées comme André. J'ai été aussi impressionnée par Ani car elle a appris le français en trois ans, et tous deux étaient venus en France sans connaître personne. »

Mélissa : « Leur histoire m'a fascinée. Et ça m'a un peu étonnée d'entendre des histoires comme ça car normalement on voit ça dans les films. Alors, savoir que même dans la vie réelle ça peut arriver c'est très choquant ! »

Léa : « On sentait la peur dans leurs paroles, on s'imaginait leurs histoires effroyables. Nous, on pense parfois qu'on a des vies nulles alors qu'eux ils ont vraiment vécu des choses malheureuses ! »

Eugène : « André m'a fait réfléchir sur les conditions de vie dans certains pays étrangers. C'est bien d'accueillir ceux qui en ont besoin. » Ainsi le Casam a bien sa raison d'être et il peut en être fier. Car si les accueillants, les enseignants et les traducteurs se posent sans cesse des questions, s'interrogent sur leurs actions et sur l'aide qu'ils apportent aux demandeurs d'asile, leur travail est reconnu et la sensibilisation auprès de publics différents mais surtout auprès des jeunes contribuera, c'est notre souhait, à changer le regard porté sur l'étranger.

C'est au travers de tels exemples que le Casam trouve, pour ceux qui en douteraient, sa justification même si nous sommes souvent habités par le doute quant à nos décisions et nos dossiers. Nos interrogations sont permanentes et justifiées par notre souci de rendre moins difficile le parcours du demandeur d'asile. Pour cela, il nous faut interpréter correctement les textes qui changent et se renouvellent très vite. Et aujourd'hui, comme beaucoup d'autres acteurs du droit d'asile, nous sommes dans l'attente de cette nouvelle loi qui, espérons-le, insistera sur la notion d'accueil de l'étranger au lieu de le considérer comme un danger. Alors soyons naïfs et croyons-le ! ■